Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 059-215903311-20260321-07_2026-DE

Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le samedi 21 mars à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :
Le 16 mars 2026

NOMBRE :
- de conseillers : 23

- de présents : 23
- de votants : 23

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :
07_2026

Secrétaire de Séance :
Mme Fanny RICHARD

Présents : François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Mathieu ARNOLD, Marianne MOREAU, Jean-Michel CAULLERY, Sandrine MERCIER, Francis GREVIN, Audrey MONNIER, Jason MUSY, Anne-Françoise MARECHAL, Grégory LASSELLE, Sabine HENNEBERT, Michel LEMAIRE, Danielle BRUY, Antoine SANSONE, Delphine SAMSON, Romain POLLART, Gwenaelle BEAUDON, Sabrina THOMAS.

Pouvoirs :

Excusés :

OBJET :

- Election des adjoints

Conformément à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, le nombre d'adjoints est 5.

Est candidate la liste suivante : Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 2
-suffrages exprimés : 21

- majorité absolue : 12

Pour le poste de 1ère adjointe : Françoise DUPUITS
- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Madame Françoise DUPUITS est élue 1ère adjointe.

Pour le poste de 2ème adjoint : Francis DUPIRE
- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire

François ERLEM

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 059-215903311-20260321-07_2026-DE

Monsieur Francis DUPIRE est élu 2ème adjoint.

Pour le poste de 3ème adjointe : Fanny RICHARD
- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Madame Fanny RICHARD est élue 3ème adjointe.

Pour le poste de 4ème adjoint : Xavier LACAILLE
- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Monsieur Xavier LACAILLE est élu 4ème adjoint.

Pour le poste de 5ème adjoint : Virginie SOIGNEUX
- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Monsieur Virginie SOIGNEUX est élue 5ème adjointe.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à la majorité, 2 abstentions :

- D'élire François DUPUITS 1ère adjointe, Francis DUPIRE 2ème adjoint, Fanny RICHARD 3ème adjointe, Xavier LACAILLE 4ème adjoint, Virginie SOIGNEUX 5ème adjointe.